Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251124-DEL-2025-405-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **24 NOVEMBRE 2025**
Délibération n° **DEL-2025-0405**

Objet : Actualisation du tableau des emplois

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 52
Pouvoirs : 12
Absents : 0
Excusés : 22
Pour : 64
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

27 NOV. 2025

et publié le

27 NOV. 2025

Secrétaire de séance :
Damien VYNCK

Le lundi 24 novembre 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 18 novembre 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Joël DUCROS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Martine KOHLY, Annie FRAGOLA à Serge POMMELET, Claudine GELLENS à Patrick BEAU, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Sylvie LARGE à Michel BASSET, Philippe LECAT à Cédric ARMANET, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Guillaume RACCURT à Henri BAILE, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Annie TANI à Philippe LORIMIER, Françoise VIDEAU à François OLLEON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251124-DEL-2025-405-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiant la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant les besoins des directions pour assurer la bonne continuité du service rendu au public, mais également suite aux évolutions de service.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire, de valider l'évolution du tableau des emplois de l'EPCI comme présenté ci-dessous.
Ces derniers correspondent aux crédits budgétaires inscrits aux budgets.

Légende : Temps complet = TC / Temps non complet = TNC / Catégorie = Cat.
DSG = Direction Secrétariat Général / DC = Direction Communication / DG = Direction Générale / DRH = Direction Ressources Humaines / DFCP = Direction Finances & Commande Publique / DSI = Direction Systèmes Informations / DPST = Direction Patrimoine & Services Techniques / DGD = Direction Gestion des Déchets / DEA = Direction Eau & Assainissement / DEVECO = Direction Développement Economique / DALE = Direction Aménagement, Logement & Environnement / DCPC = Direction Culture & Patrimoine Culturel / DEJP = Direction Enfance, Jeunesse & Parentalité / DSMT = Direction Sports, Montagne & Tourisme / DASS = Direction Autonomie, Santé & Solidarités / EHPAD = Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Emplois permanents :
Les emplois permanents seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles L.332-8 2° ou L.332-14 du Code général de la fonction publique.

La rémunération de l'agent ne pourra pas dépasser l'indice brut sommital du cadre d'emplois de recrutement.

Le tableau des emplois est ainsi régularisé

Nbr de poste	Création / Suppression	Cat.	Grade ou Cadre d'emplois	TC / TNC	Temps de travail hebdo	A compter du	Budget	Motif	Direction
1	Suppression	A	Grade Educateur de jeunes enfants	TC	35h00	01/12/2025	Principal	Réorganisation	DEJP - "Trotte marmottes"
	Création	B	Grade Auxiliaire de puériculture de classe normale						
1	Suppression	C	Grade Adjoint technique	TNC	30h00	01/12/2025	Principal	Réorganisation	DEJP - "Les Petits Loups"
	Création		Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux						
1	Suppression	B	Grade Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	TC	35h00	01/12/2025	Principal	Recrutement sur autre grade	DEJP - "Les Petits Loups"
	Création		Grade Auxiliaire de puériculture de classe normale						

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251124-DEL-2025-405-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

1	Suppression	C	Grade Agent social	TC	35h00	01/12/2025	DEJP	Recrutement sur autre grade	DEJP "Jardin d'enfants"
	Création		Grade Agent social principal de 1ère classe						
1	Suppression	C	Grade Agent social principal de 2ème classe	TC	35h00	01/12/2025	Principal	Recrutement sur autre grade	DEJP "Les 3 Pommiers"
	Création	B	Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture						
1	Suppression	B	Grade Auxiliaire de puériculture de classe normale	TNC	28h00	01/12/2025	Principal	Modification temps de travail	DEJP "L'épitaile"
	Création			TC	35h00				
1	Suppression	A	Grade Psychologue de classe normale	TNC	3h06	01/12/2025	Principal	Modification du cadre d'emplois suite à recrutement en cours	DEJP LAEP
	Création		Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs						
2	Suppression	C	Grade Agent social principal de 1ère classe	TC	35h00	01/12/2025	Principal	Recrutement ouvert sur plusieurs cadres d'emplois	DEJP - "Pool de remplacement"
	Création		Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux						
1	Création	A	Grade Infirmier en soins généraux hors classe	TC	35h00	01/12/2025	Principal	Réintégration	DEJP MA Les Adrets
1	Suppression	C	Grade Agent social	TNC	17h30	01/06/2026	EHPAD	Réorganisation	DASS EHPAD
	Création			TC	35h00				
1	Suppression	B	Grade Aide-soignant de classe normale	TC	35h00	01/12/2025	EHPAD	Recrutement sur cadre d'emplois	DASS EHPAD
	Création	C/B	Cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux ou des agents sociaux territoriaux						
1	Suppression	A	Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux ou des infirmiers territoriaux	TNC	28h00	01/12/2025	EHPAD	Actualisation du grade suite à recrutement	DASS EHPAD
	Création		Grade Infirmier en soins généraux						
1	Suppression	C/B	Cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux ou des agents sociaux territoriaux	TNC	24h30	01/12/2025	Principal	Actualisation du grade suite à recrutement	DASS EHPAD
	Création	B	Grade Aide-soignant de classe normale						
1	Suppression	C	Grade Agent de maîtrise	TC	35h00	01/12/2025	Assainissement	Recrutement sur autre grade	DEA
	Création		Grade Adjoint technique						
1	Suppression	C	Grade Opérateur des A.P.S.	TNC	20h00	01/12/2025	Principal	Recrutement sur autre grade	DSMT Piscine Pontcharra
	Création		Grade Opérateur qualifié des A.P.S.						

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251124-DEL-2025-405-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

1	Suppression	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	TC	35h00	01/12/2025	Principal	Actualisation du grade suite à recrutement	DPST
	Création		Grade Adjoint technique						
1	Suppression	A	Cadre d'emplois des ingénieurs	TC	35h00	01/12/2025	Principal	Recrutement ouvert sur plusieurs cadres d'emplois	DPST
	Création	B	Cadre d'emplois des techniciens						
1	Suppression	C	Grade Adjoint technique territorial	TNC	28h00	01/12/2025	Principal	Recrutement sur autre grade	DSMT Piscine Pontcharra
	Création		Grade Agent de maîtrise territorial						
1	Suppression	C	Grade Agent de maîtrise territorial	TC	35h00	01/12/2025	Principal	Recrutement sur autre grade	DSMT Piscine Pontcharra
	Création		Grade Adjoint technique territorial						

Emplois non permanents (Accroissement temporaire d'activité) :

L'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique, permet aux collectivités et établissements publics de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs, ils seront pourvus uniquement par des agents contractuels.

Considérant, comme les années précédentes, les besoins des directions pour assurer la bonne continuité du service rendu au public, notamment au regard des nombreux services à la population, et des contraintes règlementaires encadrant le recrutement (délais de vacance, de publication, durée des remplacements), la collectivité ou l'établissement public pour répondre rapidement aux exigences de continuité de service, prévoit la création de ces postes non permanents ; ces derniers seront utilisés si nécessaire au regard des nécessités de continuités de service.

Nbr de poste	Création / Suppression	Cat.	Cadre ou Grade	TC / TNC	Temps de travail hebdo	Date de début	Date de fin	Budget	Direction
3	Création	C	Grade Agent social	TC	35h00	01/12/2025	30/11/2026	Principal	DEJP
2	Création	C	Grade Adjoint technique	TC	35h00	01/12/2025	30/11/2026	Principal	DEJP
1	Création	C	Grade Adjoint administratif	TNC	30h00	01/12/2025	31/03/2026	Principal	DCPC Espace Aragon

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 24 NOV. 2025

Le Président,
Henri BAILE

Communauté de Communes Le Grésivaudan

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.